

de recommander des normes minimales de pollution et, en règle générale, de proposer des méthodes et moyens permettant d'améliorer l'environnement canadien. Les députés remarqueront que ce bill ressemble de près à la loi sur le Conseil économique du Canada de 1963. Cette ressemblance est voulue. Je pense qu'il est nécessaire de créer un conseil indépendant destiné à donner, sur la pollution, le même genre d'avis que ceux donnés par le Conseil économique sur les problèmes économiques. Le Conseil sur l'environnement, comme le Conseil économique, serait, par nature, non gouvernemental. Le dernier rapport annuel du Conseil économique du Canada comporte un chapitre décrivant l'origine de sa création. On y trouve la déclaration suivante:

... on se rendrait compte, de plus en plus, que tenter de résoudre ces problèmes d'une manière ad hoc, en mettant surtout l'accent sur des considérations à court terme, ne pourrait que contribuer éventuellement à perpétuer, à faire réapparaître ou peut-être même à accentuer certains de ces problèmes.

Les problèmes mentionnés sont, bien sûr, des problèmes économiques, mais je pense qu'un danger semblable existe de nos jours à l'égard de l'environnement et je crois que la même déclaration pourrait ainsi exprimer l'idée sur laquelle un Conseil du contrôle de l'environnement pourrait être créé.

En tant qu'organe de planification, le Conseil économique a défini une évolution moyenne de croissance pour l'économie canadienne, qu'il considère comme étant un objectif possible et souhaitable. Le même objectif d'évolution de croissance est employé comme moyen d'évaluation des résultats économiques actuels. De même, le Conseil du contrôle de l'environnement pourrait instaurer des plans à long terme destinés à améliorer la qualité de l'environnement. Je conseillerais et recommanderais au gouvernement qu'il établisse des normes minimales pour la qualité de l'air, de l'eau et de la terre afin que, suivant les propres termes du bill, «l'air, l'eau et la terre du Canada soient exempts de pollution à un niveau élevé et stable...» Les principes directeurs et les prévisions du Conseil de l'environnement constitueraient des points de repère valables pour évaluer le progrès de la lutte contre la pollution.

La recherche est la première préoccupation du Conseil économique. Bon nombre de personnes, notamment les hauts fonctionnaires chargés d'élaborer la politique économique, ainsi que les cadres, ont reconnu la nécessité d'avoir de solides connaissances et d'entreprendre une étude intensive du domaine de l'économie. Le Conseil a pourvu, plus qu'il ne le fallait, à ce besoin. De même, la recherche dans le domaine complexe de la gestion et du contrôle de l'environnement constituera une tâche principale du Conseil.

Le besoin urgent de trouver des solutions aux problèmes de la pollution ne saurait être mis en question. Le Conseil pourrait sans aucune restriction lancer les projets de recherches qu'il jugerait nécessaires. Il étudierait la façon dont les changements technologiques peuvent influencer sur l'environnement général du Canada. Il serait en mesure d'engager des discussions avec les travailleurs, les cadres et les consommateurs en vue d'étudier à fond les conséquences de la pollution industrielle et les remèdes à y apporter.

Le Conseil économique du Canada est devenu un organe d'information et de renseignements pour le public. La Revue annuelle qu'il publie fait l'objet de longs commentaires de la part des media d'information et permet aux Canadiens une meilleure compréhension des grandes

questions économiques du pays. C'est un heureux résultat, car il faut reconnaître que la politique économique ne saurait trop distancer la compréhension générale du public. Ainsi, le rôle d'information qu'assume le Conseil économique a grandement servi à élever le niveau de compréhension de ceux d'entre nous qui ne sont pas des économistes.

De la même manière, monsieur l'Orateur, le Conseil du contrôle de l'environnement rendrait des services inestimables en fournissant des renseignements précis, impartiaux et, par conséquent, dignes de foi, sur l'état actuel et futur de notre environnement. A l'instar de ce qui se passe dans le domaine de l'économie, il y a lieu, avant d'adopter une loi progressiste sur l'environnement, que la population soit bien informée et consciente de la situation afin qu'elle puisse l'évaluer, l'accepter et appuyer les mesures de contrôle de la pollution.

Selon moi, il y a toujours lieu de faire une évaluation indépendante des politiques et pratiques courantes du gouvernement. Une vue d'ensemble est nécessaire à cause de la tendance naturelle de ceux qui ont participé à la création et à l'application des politiques de ne pouvoir évaluer avec objectivité l'efficacité de ces politiques. Ils ont tendance à ne pas voir les besoins nouveaux. Le Conseil économique a essayé de satisfaire à un tel besoin dans le domaine de la politique économique. Un Conseil canadien de l'environnement agirait de même dans le domaine de l'écologie. Étant indépendant, le Conseil serait à même de critiquer librement, au besoin, la politique du gouvernement et d'attirer l'attention de ceux qui doivent prendre les finales décisions sur de nouvelles idées concernant les politiques et les programmes d'ordre général ou particulier.

En vertu de ce bill, le Conseil devrait consulter dans toute la mesure du possible les deux niveaux supérieurs de gouvernement. Trop souvent par le passé, des difficultés techniques provenant de la compétence des gouvernements ont empêché la mise en œuvre de mesures législatives de contrôle de l'environnement. J'espère que le Conseil aiderait à élargir ces vues étroites grâce à la collaboration.

Le moment est venu, monsieur l'Orateur, de créer un Conseil canadien de l'environnement. En fait, ce devrait déjà être fait. J'avais présenté ce bill il y a plus d'un an. Au cours de cette période, un certain nombre de gens et d'organismes ont réclamé la création d'un tel conseil. Il y a eu, entre autres, la conférence sur l'écologie et la responsabilité, la Fédération canadienne de la faune et le Conseil des sciences du Canada. Malheureusement, la seule mesure positive jusqu'ici a été l'annonce de la nomination prochaine d'un conseil consultatif de l'environnement pour seconder le ministre de l'Environnement (M. Davis). Comme le signale le bulletin de la Fédération canadienne de la faune, quel que mérite que possède ce conseil consultatif privé, il ne saurait remplacer un Conseil de l'environnement indépendant qui étudierait des questions dépassant le cadre des responsabilités d'un ministère donné du gouvernement et ferait rapport publiquement de ses conclusions et de ses recommandations.

En recommandant au gouvernement la création d'un Conseil canadien de l'environnement, le Conseil des sciences du Canada signalait dans son rapport intitulé «Le Canada... leur pays»:

... la création, sous les auspices du gouvernement, d'un organisme libre de toute attache politique constituerait un grand pas en avant dans la planification de notre futur, car son rôle fondamental serait de mettre les Canadiens au courant des problèmes